

COMMUNE D'ANTISANTI (HC)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 28 avril 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mr Sébastien MARIANI**, en son vivant dt à MEUDON (92360) 32, Allée du Mail, Meudon-la-Forêt, époux de Mme Angèle Gabrielle BECK, né à ANTISANTI (20270) le 4 juin 1919, décédé à MEUDON (92360) le 7 janvier 2007.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE D'ANTISANTI (HAUTE-CORSE) :

Dans une maison d'habitation, élevée d'un rez-de-chaussée, deux étages avec grenier au-dessus, cadastrée **section E n°559** ldt Antisanti (00 ha 01 a 20 ca).

Le Lot n°2 : Au premier étage, deux pièces dont l'accès s'effectue par le même niveau, composées d'une cuisine/séjour côté Est, donnant sur une terrasse avec remise, et d'une chambre avec ouvertures côtés Est et Nord.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI